

DYPA

Dynamiques patrimoine et culture

ALLOCATIONS DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES 2013-2014

La Direction générale des patrimoines attribue chaque année dans le cadre d'un diplôme d'études supérieures master II minimum ou équivalent des bourses de 1 à 9 mois pour des travaux universitaires devant porter sur un thème en rapport avec les préoccupations de la sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés et être utile à l'administration.

Date limite de dépôt des candidatures le **1er décembre 2013**

Date de versement des bourses : mars 2014

Organisateur

Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication

Publics concernés

Les bénéficiaires sont des étudiants spécialisés dans un des domaines du patrimoine, en master 2 (le master 1 ayant été achevé avec succès) ou doctorat. Le travail doit porter sur un thème en rapport avec les préoccupations de la Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés et être utile à l'administration.

Critères et objectifs

Ces allocations ont pour objet de soutenir financièrement des travaux de recherches sur le patrimoine dont les résultats attendus sont susceptibles **d'éclairer l'action publique dans ses domaines**. Il peut s'agir d'une monographie sur un édifice ou un objet classé monument historique, un secteur sauvegardé, un fonds photographique, les politiques de classement, par ailleurs 2014 sera marqué par la commémoration de la 1ère guerre mondiale et le bicentenaire de la naissance d'Eugène Viollet-le-Duc...

Elles ne sont pas accordées selon des critères sociaux mais sur des critères uniquement scientifiques.

A l'issue de leur investigation, les étudiants produisent un rapport. L'utilisation de ces bourses est contrôlée, les travaux sont suivis par les services ayant présenté les demandes et, le cas échéant, publiés.

Un exemple d'attribution d'une bourse 2012-2013 de la Direction générale des patrimoines à une étudiante de l'IECI

Candidature

Pièces à fournir :

une demande d'allocation de formation et de recherche (cf document joint) ;

une lettre de candidature faisant ressortir l'objet de la recherche que le candidat souhaite poursuivre ou de la formation complémentaire qu'il désire acquérir ;

une attestation sur l'honneur, par le candidat, qu'il est assuré ou fera son affaire de toutes les assurances nécessaires à la poursuite de sa recherche ou à l'obtention de sa formation ;

pour les allocations de recherche, un engagement de produire à l'issue de celle-ci, un rapport détaillé sur les résultats obtenus et de tenir à la disposition du Ministère de la culture et de la communication, aux fins d'une éventuelle copie, l'ensemble de la documentation rassemblée à cette occasion ;

un curriculum vitae ;

un relevé d'identité bancaire ou postal

Dossier à retourner avant le 1er décembre 2013 au Ministère de la culture et de la communication – Direction générale des patrimoines - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine – 11, rue du Séminaire de Conflans 94220 Charenton-le-Pont

contact : Jean-Charles Forgeret (jean-charles.forgeret@culture.gouv.fr 01 40 15 75 79)

Durée

Bourses de 1 à 9 mois

Montant

915 euros mensuels

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- > Texte de l'appel à candidatures [DOC - 45 Ko]
- > Allocations de formation et de recherches sur les monuments historiques

Contact Monuments historiques

Jean-Charles Forgeret

jean-charles.forgeret@culture.gouv.fr

Tél. : 01 40 15 75 79

Contact IECI / Laboratoires CHCSC et ESR

Hélène Veillard

helene.veillard@uvsq.fr

Contact Autres laboratoires

DREDVal

Merci de bien vouloir informer la DREDVal, sous couvert du Vice-Président, de votre candidature, via direction.recherche@uvsq.fr